

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 4 juin 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-32

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 juin 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 mai 2018.

Point de l'ordre du jour :

3.1. Approbation des propositions de la commission des moyens du 20 avril 2018

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission des moyens du 20 avril 2018,

Exposé de la décision :

La commission des moyens du 20 avril 2018 a examiné différents points nécessitant une approbation par le conseil d'administration.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du plan d'action 2018 dans le cadre du contrôle interne budgétaire et comptable ;
- Approbation de tarifs pour des modules proposés dans le cadre du master MEEF musique ;
- Approbation de tarifs pour la remise de prix à l'UFR de médecine ;
- Approbation des remises gracieuses.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièces jointes :

- Compte rendu de la commission des moyens du 20 avril 2018 et pièces relatives aux approbations.

Fait à Tours, le 07 juin 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

11 JUIN 2018

Transmise au recteur le :

11 JUIN 2018

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 20 AVRIL 2018

PRESENTS : Mesdames et Messieurs: Christine GEORGELIN, Théodora ANGOULVANT, Christine POIRIER, Bruno BOISSAVIT, Véronique ROBERT, Alexis CHOMMELOUX, Fabrice NORMAND, Monica ZAPATA, Patrick LAFFEZ, Yves RAINGEAUD, Sandrine DALLET-CHOISY, Véronique MAUPOIL-DAVID, Francis BOURREAU.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF : Mesdames et Messieurs : Éric-Alain ZOUKOVA, Vice –Président chargé des finances, NICOLE BODET-CASSEREAU, Agent comptable, Dorothee LAILLET, DAF-CIBC, Philippe DAILLOUX, D.A.F..

EXCUSES : Mesdames et Messieurs: Hubert LARDY, Emmanuel NERON, Nathalie ALBERT-MORETTI, Corinne MANSON, Présidente, Marie-Laure GELY, Clovis TAUBER, Jean-Paul CHEMLA, François-Olivier TOUATI, Nathalie LECLERC.

OBJET	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
<p>Contrôle interne budgétaire et comptable (C.I.B.C)</p>	<p>PJ1 : diaporama de présentation</p> <p>Le CIBC s’inscrit dans le plan de contrôle interne de l’établissement, il est destiné à maîtriser les risques en s’assurant de la qualité des procédures budgétaires et comptables. C’est une obligation réglementaire prévue par le décret GBCP.</p> <p>Le plan d’action ordonnateur 2017 a été présenté à la commission des moyens du 10/02/2017, puis a été approuvé par le conseil d’administration du 27 février 2017. Cette présentation fait le point sur les contrôles réalisés depuis cette date et indique les actions prévues pour 2018.</p>	<p>Approbation à l’unanimité</p>
<p><u>Questions diverses :</u></p> <p>1) ASH- MEEF musique : demande de tarification complémentaire</p>	<p>PJ QD1: note argumentaire ASH</p> <p>La demande consiste à approuver un tarif par modules pour les étudiants disposant déjà du diplôme et souhaitant se perfectionner sur un ou plusieurs modules qui le composent. Les tarifs proposés sont : un module : 150 €, 2 modules au choix 300€, 3 modules au choix 450€, les 4 modules 850 €.</p>	<p>Approbation de la commission sous réserve de vérifier préalablement que la personne est bien titulaire du diplôme MEEF.</p>

<p>2) Remise de prix divers – UFR Médecine</p>	<p>Conformément aux décisions du conseil de l’UFR en date du 5 mars 2018, transmises à la commission, il est proposé d’attribuer les prix suivants :</p> <p>– un prix de thèse de 1000 € ; un prix E.C.N. de 500 € ; le prix du meilleur poster : 500 € ; le prix de la meilleure communication orale : 500 €.</p>	<p>Approbation à l’unanimité</p>
<p>3) AC – Remises gracieuses</p>	<p>PJ QD3 : tableau des remises gracieuses AC</p> <p>L’agent comptable soumet deux remises gracieuses :</p> <p>– prise en charge de frais: 287, 40€,</p> <p>– annulation du remboursement de d’un congé de formation professionnelle : 9657, 80€.</p>	<p>Accord.</p> <p>Remboursement d’un euro symbolique.</p>

Prochaine Commission le 18 mai 2018



Contrôle Interne Budgétaire et Comptable

INTRODUCTION

Le CIBC s'inscrit dans le plan de contrôle interne de l'établissement, il est notamment destiné à donner une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont effectuées de manière sécurisée et optimisées; en particulier, les informations financières et opérationnelles sont fiables.
- Le CIBC se réalise en collaboration avec les acteurs de chaque procédure, en particulier l'Agence Comptable et les Antennes financières.
- Il est un élément réglementaire de la GBCP.

Le plan d'action ordonnateur 2017 , présenté à la commission des moyens du 10/02/2017, a été approuvé par le conseil d'administration du 27 février 2017.

Retour 2017-action 2018

1.La Pluriannualité Budgétaire

DESCRIPTION	REALISE	DETAIL DU CONTRÔLE	RESULTAT	OBSERVATION	ACTION 2018
Fiabilisation du suivi des projets pluriannuels, gestion des virements (reprogrammation infra et pluri annuelle	oui	<p>Travail de remaniement du fichiers RRR pour mise en conformité GBCP.</p> <p>Contrôle de cohérence entre les PFI du fichier des opérations de recherche et les PFI remontant dans les états budgétaires réglementaires.</p>	<p>restitution sur les PFI rattachés au code de l'éducation remontant dans les états réglementaires comparée avec le RRR.</p> <p>Discordances une vingtaine de PFI rattachés code éducation mais absent du RRR</p>	<p>Clôture 2017 difficulté de restitutions, causes :</p> <p>passage en mode GBCP</p> <p>mauvaise saisie</p>	<p>Le bureau du budget travail sur l'amélioration et la fiabilisation des données</p> <p>CIBC: Contrôle bi annuel des domaines fonctionnels et des fonds ,note du 12/04/2018</p>

Retour 2017-action 2018

2.Masse salariale

DESCRIPTION	REALISE	DETAIL DU CONTRÔLE	RESULTAT	OBSERVATION	ACTION 2018
développer le contrôle de la disponibilité des crédits au-delà des procédures budgétaires,	En cours	S'assurer du pilotage prévisionnel de la MS	Travail engagé DAF/RH pour élaborer une matrice excel de suivi des MS Etat et Hors Etat.	Travail limité actuellement par les outils: changement pour SIHAM; SIHAM-PMS non encore opérationnel	Mise en place d'un dossier partagé; réflexion puis modification de la procédure de gestion avec les ordonnateurs secondaires.

Retour 2017-action 2018

3.Sifac/bons de commandes

DESCRIPTION	REALISE	DETAIL DU CONTRÔLE	RESULTAT	OBSERVATION	ACTION 2018
Vérification par échantillonnage, de la présence des dates permettant l'alimentation du plan de trésorerie.	oui	vérification des dates de livraison et du respect de la programmation budgétaire	Majorité des erreurs détectées sur des bons de régularisation. Prévoir un rappel des principes GBCP sur le plan de trésorerie et son alimentation et sur les caractéristiques de l'EJ.	vérification des dates de livraison et du respect de la programmation budgétaire	PAS ACTION EN 2018

Retour 2017-action 2018

4. Frais de déplacements

DESCRIPTION	REALISE	DETAIL DU CONTRÔLE	RESULTAT	OBSERVATION	ACTION 2018
par échantillonnage, vérification de la bonne application des dispositions réglementaires, des dispositions votées et des règles de gestion applicables, vérification de la tenue des pièces justificatives.	NON	Néant	Néant		Pas dans le plan 2018

Retour 2017-action 2018

5.Vérification de la correcte création des tiers

DESCRIPTION	REALISE	DETAIL DU CONTRÔLE	RESULTAT	OBSERVATION	ACTION 2018
S'assurer de la qualité de la création des tiers	oui	Vérification de la réalité du tiers	RAS. Nota : un contrôle de cohérence mis en place avec le SFACT (changement de domiciliation bancaire). A matérialiser par un modop.		Campagne de mise à jour des adresses de livraisons en avril 2018 Modop

Retour 2017-Action 2018

6. Apurement des flux

DESCRIPTION	REALISE	DETAIL DU CONTRÔLE	RESULTAT	ACTION 2018
<p> limiter les restes à payer sur AE consommés. Optimiser l'emploi des AE.</p>	<p> oui</p>	<p> Apurement des commandes sans service fait reportées en base 1010 au 01/01/2017.</p> <p> Analyse des Bons de commandes sans services fait en juin-novembre et décembre 2017</p> <p> Apurement des écarts de services faits en décembre Analyses exhaustif du 01/01/2017 au 31/10/2017</p>	<p> Apurement des bons de commandes en date du 31/12/2016, Les commandes restantes sont justifiées car en attente du service fait , reste 17 lignes/201 pour un montant de 72 919,73 € soit Apurement de 84,5 %</p> <p> Total apuré pour 14 783,79 € 187 lignes ajustées sur 898 lignes analysées soit 21%</p>	<p> Le calendrier de gestion premier semestre a été mis en place et transmis aux Antennes, le cadencement des suivis a été intensifié pour optimiser l'emploi des AE</p>

Retour 2017-action 2018

7.SIFAC/Revue des autorisations financières en 2017

DESCRIPTION	REALISE	DETAIL DU CONTRÔLE	RESULTAT	OBSERVATION	ACTION 2018
revue des délégations et des habilitations par croisement des données SIFAC et des délégations conservées par la direction des affaires juridiques.	oui	revue d'habilitation	Mise à jour des délégations de signatures partie recherche établi en février 2018. Certification du service fait formalisé selon la GBCP: note sur la mise en place dans SIFAC (différenciation entre la certification et la constatation).	La délégation pour certification du SF ne vise que la catégorie A.	Mise à mise à jour des délégations pour la certification: en cours secteurs hors recherche. Habilitations dans l'outil SIFAC au vu des délégations de signatures correspondantes. En cours, prise d'effet au 2 mai.

Retour 2017

8. Contrôle supplémentaire au plan d'action 2017

DESCRIPTION	DETAIL DU CONTRÔLE	RESULTAT	ACTIONS 2018
•Construction budgétaire	Vérification de la bonne mise à disposition du budget initial AE CP	Constat : - 90020€ en AE et -10000€ en CP. Différence provenant de fichier non repris entre la pré production et la production. Nota : les modalités de création du budget ont évolué : dorénavant toutes les opérations se réalisent en version préparatoire sur la production. l'ajustement du budget a été réalisé le 23 mars 2017.	Vérification de la fiabilité des données sur les opérations pluriannuelles.
•Tarifs hors enseignement	vérification de la validité des tarifs, concordance entre le tableau de suivi AC DAF et les dossiers papiers. Vérification de l'exhaustivité des informations	RAS, mais contrôle formel . Absence de référentiels pour l'établissement et la justification des tarifs.	Contrôle de l'équilibre budgétaire <u>réalisé</u> .

Nouvelles actions 2018

DESCRIPTION	ACTION 2018
<p>Masse salariale</p> <p>Inventaire Les commissaires aux comptes ont – de fait- demandé l'établissement d'un inventaire physique des biens immobilisés, pour fiabiliser notre bilan.</p>	<p>Identification du processus d'enregistrement des heures complémentaires d'enseignement, permettant la mise à jour de la cartographie des risques</p> <p>A ce jour, aucun recensement n'a été fait permettant une mise en cohérence entre nos biens physiques et nos enregistrements comptables. Il est prévu de lancer ce projet en 2018.</p>

Merci de votre attention

Meef Musique : Modulation Tarifaire de l'offre de Formation à Distance

Actuellement Le Master Meef Musique préparant au concours de l'enseignement secondaire est réalisé en Foad. Les différents modules sont les suivants :

- Connaissance du monde éducatif (connaissance du contexte scolaire et s'inscrire dans un cadre éducatif)
- Les pratiques de l'éducation musicale
- Le corps et la voix
- Création et interdisciplinarité

Les frais d'inscriptions sont de 850 €

Des candidats au Capes déjà titulaires d'un master Meef mais non lauréats du concours souhaitent pouvoir disposer d'une formation non-diplômante préparant au concours du Capes de musique.

Il est donc proposé de pouvoir inscrire des candidats à un ou plusieurs modules.

Proposition de modulation tarifaire en 4 packs :

- Pack 1 : les 4 modules – 850 euros
- Pack 2 : un module – 150 euros
- Pack 3 : deux modules au choix – 300 euros
- Pack 4 – trois modules au choix – 450 euros

La tarification proposée au module pour les packs 1, 2 et 3 n'impacte pas l'équilibre financier de la formation. Celle-ci s'autofinance avec le public inscrit dans l'ensemble de la formation.

Par ailleurs, la tarification au module s'adresse à un public ayant déjà validé cette formation mais qui souhaite renforcer les connaissances sur tel ou tel module, permettant de consolider les prérequis dans le cadre de la préparation au concours.

L'inscription au module n'entraîne pas la tenue d'évaluation et d'un jury. Elle est non-diplômante, impliquant une tarification moins élevée.

Benoît WOLF

Responsable Administratif

De l'UFR d'Arts et Sciences Humaines

PROPOSITION EN remise gracieuse DE DIVERSES CREANCES
Délégation donnée au Président par décision du Conseil d'Administration du 04/07/2016 pour créances < à 1000 euros

ETAT 1 - 2018

CLIENT OU FOURNISSEUR	NOM	UB	EXERCICE	N° FACTURE OU PIECE	LIBELLE	MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT TTC	COMPTE	contexte	diligences
	M		2018		remboursement de frais d huissier suite à versement de 849,72€ destinés à une homonyme. Conteste le recours à l'huissier n ayant pas été ordonné des premiers courriers. Avis favorable du médiateur de l'université.	287,40	287,40	6588	Depuis octobre 2016: 5 avis et rappels adresse connue: s'avère être celle de sa grand-mère, qui ne l'a jamais avisée. Réaction de Mme M lorsque le dossier a été confié à l'huissier de Justice le 10 Janv 2018: Intervention du médiateur, février 2018. décision du président de prendre à la charge de l'établissement les frais d'huissier.	5 avis non retournés saisie sur compte bancaire par huissier
	L		2017		remboursement de financement de congés de formation professionnelle sur 10 mois 2006/2007 engagement de rester au service de l'Etat non respecté. (Démission après disponibilité pour convenance personnelle).	9 657,80	9 657,80	6588	26/06/2017: lettre Président informant de la somme à reverser si défaut de réintégration. Mme L. Refuse le 11/08/2017 sa réintégration à l'univ de Tours et démissionne. 30/08/2017: rdv de Mme L avec son mari avec agent comptable pour point sur la situation. Déploie le manque d'information lors de l'octroi de la disponibilité en 2007 et sur les modalités de remboursement du congé de formation, déplore le manque de place offerte à l'université (formation aide soignante). Délai de paiement proposé. Rectorat: Arrêté d'acceptation de démission le 21/09/2017 Ordre de reversement le 1er/12/2017 20/12/2017: demande de remise gracieuse par Mme Lebond 31/01/2018: validée par le Président.	Ordre de reversement 1er décembre 2017
TOTAL						9 945,20	9 945,20 €			

Etat arrêté à la somme de :

TOURS, le

Bon pour accord
Le Président,